

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MAI 2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_041

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE COLLEGE PAUL BERT
PORTANT SUR LES ACTIONS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE
ORGANISÉES EN PARTENARIAT

L'an deux mille vingt quatre, le seize mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 6 mai 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Olivier LASSAL, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER

Absents :

Nathalie MOULIN, Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Secrétaire :

François SCHMITT

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de ses missions pédagogiques en direction du public scolaire, la médiathèque Guillaume Apollinaire organise différentes animations en partenariat avec des classes du Collège Paul Bert :

- 6ème : animation « Contes » et animation « L'auteur en personne » comprenant une rencontre entre les collégiens et un écrivain.

- 4ème et 3ème : « Littérature de l'imaginaire ». Les bibliothécaires interviennent dans les classes pour des lectures de textes fantastiques ou de science fiction.

Par ailleurs, les bibliothécaires organisent plusieurs fois dans l'année un dépôt de livres au sein du Centre de Documentation et d'Information du collège.

Ces animations et leur mise en place sont détaillées au sein d'une convention entre la Ville de Chatou et le Collège Paul Bert, convention qui permet de cadrer par ailleurs juridiquement les relations entre ces deux partenaires (assurance, responsabilités...). La présente convention prend effet à compter du 1er octobre 2024 et se terminera le 30 juin 2025.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Culture- Tourisme-Evenementiel-Développement Economique et Commercial, en date du 24 avril 2024,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir les actions culturelles en direction des jeunes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention entre la Ville de Chatou et le collège Paul Bert portant sur les actions organisées en partenariat autour du livre et de la lecture,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 21/05/2024